



AgentdeTalent®: un engagement !

**CHARTRE DES VALEURS
ET DE DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE**

[e]-consulting RH

CAPTURE DIGITALE DE TALENTS

“ Depuis 2005, e-Consulting RH a pour objectif de proposer les solutions les plus innovantes au service du Sourcing & Recrutement de Profils Pénuriques, de la Formation et de l'Accompagnement des Talents.

Professionnel des Ressources Humaines, e-Consulting RH participe, à son niveau, à la création de valeurs au sein des entreprises avec lesquelles nous travaillons pour en assurer le développement économique et en garantir la pérennité.

Pour atteindre ces objectifs : nous valorisons et dynamisons les capacités et les potentiels de nos candidats, et cherchons des solutions garantes du fonctionnement harmonieux et efficace des organisations avec lesquelles nous travaillons. Nous acceptons également les responsabilités qu'impliquent nos actions et décisions, et diffusons cet esprit de responsabilité auprès des managers et collaborateurs des organisations avec lesquelles nous travaillons.

Avec cette charte de déontologie, e-Consulting RH s'engage sur un ensemble de principes guidant sa bonne conduite afin de garantir la confiance de ses clients, de ses salariés, de ses partenaires et de la société.

Nos principes se fondent sur le respect, la qualité de nos services ainsi que l'intégrité et l'esprit d'équipe. Nous nous engageons à faire respecter au quotidien l'ensemble de ces principes au sein de la société toute entière. Véritable tiers de confiance pour nos candidats et partenaires recruteurs, nous garantissons à tous qualité, efficacité, rapidité, transparence, loyauté et intégrité pour l'ensemble de nos prestations et sommes les gardiens de ces principes auprès de toutes les parties prenantes.

Nous vous invitons à prendre connaissance de nos engagements.

”

Frédéric LAURENT

Dirigeant d'e-Consulting RH

ARTICLE UN

Nos missions

Recrutement : e-Consulting RH agit pour le compte d'une entreprise cliente qui nous sollicite pour l'accompagner dans sa recherche et dans l'évaluation de futurs collaborateurs. Dans ce cadre, e-Consulting RH se conforme strictement aux articles de la charte présentés ci-après.

Formation/Audit Social/Conseil : e-Consulting RH agit pour le compte d'un donneur d'ordre qui nous sollicite sur la base d'une lettre de mission claire et cadrant le périmètre et les objectifs de la mission. Dans ce cadre e-Consulting RH adhère et respecte les exigences de qualité du marché (Datadock, Code de déontologie des auditeurs sociaux, Charte de déontologie de la fonction RH).

e-Consulting RH n'accepte les missions qu'il estime, en conscience, correspondre à ses compétences et à ses capacités.

ARTICLE DEUX

Le traitement de candidatures

e-Consulting RH s'engage à traiter toutes les candidatures en assurant la protection des données personnelles en vertu de la loi « Informatique et Libertés » du 6 août 2004, Loi 2004-801¹, régie par la CNIL (Commission Nationale Informatique et libertés) et le RGPD (Régime Général de Protections des Données) qui va encadrer les règles relatives à la gestion des informations concernant une candidature et à la manière dont elles doivent être utilisées.

Toutes questions ou informations sur le traitement des données traitées peuvent être posées auprès de Monsieur LAURENT, DPO (Data Protection Officer) du cabinet.

e-Consulting RH s'engage à ne pas transmettre à un tiers, le CV, les dossiers de candidatures; tous documents avec les coordonnées personnelles d'un candidat, sans son accord.

Du plus, aucune référence auprès d'un ancien employeur ne sera prise sans l'accord préalable du candidat concerné.

e-Consulting RH agit en qualité de conseil auprès des candidats et l'aide dans sa démarche de recrutement.

e-Consulting RH s'engage à transmettre une réponse à toute personne ayant répondu à une annonce proposée par le cabinet de recrutement sous un délai de maximum 15 jours.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000441676>

ARTICLE TROIS

Méthodes et évaluations

e-Consulting RH utilise des méthodes d'évaluation des candidats qui garantissent une efficacité et une étude approfondie de chacun afin de mettre en relation le bon profil avec le bon poste.

Pour se faire, le cabinet de recrutement va mettre en place un processus de recrutement complet allant du recueil du besoin jusqu'à la présentation du candidat au client.

e-Consulting RH s'engage auprès des candidats à ne les évaluer que sur les compétences et le savoir-être en relation avec le poste établi en amont avec le client, et ce pendant tout le processus de recrutement.

e-Consulting RH s'engage à communiquer à l'entreprise un retour écrit ou oral à la demande sur leur évaluation et à prendre en compte les éventuels commentaires que ceux-ci peuvent formuler.

ARTICLE QUATRE

La discrimination

e-Consulting RH s'engage à respecter la loi sur la discrimination et le recrutement en vigueur en vertu de la loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations².

e-Consulting RH s'engage alors à ne pratiquer aucun des critères de discrimination suivant: l'âge, le sexe, l'origine, la situation familiale, l'orientation sexuelle, la race, l'apparence physique, l'état de santé, le patronyme, la conviction religieuse, les mœurs, les caractéristiques génétique, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie ou une nation, le handicap, la grossesse, les opinions politiques ou les activités syndicales.

e-Consulting RH s'engage à promouvoir l'égalité des chances de chacun et à lutter contre la discrimination durant toutes les étapes de recrutement.

Tous les consultants (salariés ou non) travaillant pour le compte d'e-Consulting RH suivent une formation relative à la lutte contre les discriminations ainsi que sur l'égalité des chances dans le recrutement.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000588617>

ARTICLE CINQ

L'engagement Clients

e-Consulting RH s'engage à respecter la confidentialité des informations transmises par l'entreprise et se refuse à utiliser les éléments en sa possession à d'autres fins que la réussite de la mission confiée.

e-Consulting RH s'engage à entretenir et à développer les relations établies avec ses clients en termes de qualité, de transparence, d'engagement, de confiance et de confidentialité.

ARTICLE SIX

L'obligation de moyens

e-Consulting RH, dans une démarche soumise à l'obligation de moyens, s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des capacités nécessaires à la réalisation de la mission confiée.

e-Consulting RH ne perçoit aucune rémunération de la part des candidats déclarés ou potentiels.

**DES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES ?
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !
NOS AGENTDETALENT® SONT À VOTRE SERVICE.**

e-Consulting RH Lille (siège social) :

54 / 58 Rue Nationale - 59500 Lille

Tél : 03 66 72 89 70 | Fax : 03 66 72 89 77

nord@e-consultingrh.com

e-Consulting RH Paris

Tél : 01 84 17 88 85

info@e-consultingrh.com

e-Consulting RH Lyon

Tél : 04 28 29 04 15

contact@e-consultingrh.com

e-Consulting RH Marseille

Tél : 04 84 49 62 00

contact@e-consultingrh.com

